Commission des transports Québec

Transfert d'une inscription au Registre du camionnage en vrac

Effacer

CE FORMULAIRE CONCERNE **LA PARTIE 2 « TRANSFERT D'INSCRIPTION » DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX SERVICES DE COURTAGE** [ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT SUR LE COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC, RLRQ, C. T-12, R. 4]

Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Les renseignements confidentiels le demeureront sauf dans la mesure prévue par les lois administrées par la Commission des transports du Québec. La communication de renseignements à un autre organisme public, s'il y a lieu, ainsi que l'utilisation de ceux-ci à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification est strictement encadrée par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

IMPORTANT

La section « Documents exigés » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande.

1 – Consignes à lire attentivement

- Ce formulaire doit être rempli par le cessionnaire lorsqu'un abonné cède son inscription au Registre du camionnage en vrac (RCV) de la Commission des transports du Québec.
- Le cessionnaire doit s'engager à s'abonner comme nouvel abonné d'un organisme de courtage dans une zone de la région prévue à l'inscription du cédant ou s'engager à remplacer le cédant dans l'organisme de courtage et dans ce cas, il accepte en outre de se voir attribuer, aux fins de la répartition du temps de travail, le total de celui compilé au nom du cédant à la date de la signature du présent document.
- Si la région prévue à l'inscription du cédant est la région 1, le cessionnaire doit, lorsqu'il s'engage à s'abonner comme nouvel abonné d'un organisme de courtage dans une zone de cette région, le faire :
  a) dans la zone Îles-de-la-Madeleine si le cédant est abonné dans cette zone;
  b) dans une zone de la région 1, à l'exception de la zone Îles-de-la-Madeleine, si le cédant n'est pas abonné dans la zone Îles-de-la-Madeleine.

2 – Identification du cessionnaire (acquéreur)

◯ **Entreprise**

Nom de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu

◯ **Individu** ◯ Masculin ◯ Féminin

Nom

Prénom

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu.

Suivant >>

<< Précédent

Adresse du principal établissement*

Numéro | Rue | App., bureau, local

Case postale | Route rurale | Succursale | Information supplémentaire

Ville, village ou municipalité | Province: Québec | Code postal

Ind. rég. Téléphone | Poste | Ind. rég. Cellulaire | Ind. rég. Télécopieur

Courriel

* La Commission privilégie l'utilisation du courriel pour la transmission des correspondances. En l'absence d'un courriel, les correspondances seront transmises par télécopieur ou par la poste. Vous devez aviser la Commission de tout changement dans les meilleurs délais.

3 – Identification de l'abonné cédant (vendeur)

Numéro d'inscription au Registre du camionnage en vrac (RCV)

Nom de l'abonné cédant (vendeur)

4 – Renseignement sur le transfert

Date du transfert : Année Mois Jour

Suivant >>

<< Précédent

5 – Déclaration et signature du cessionnaire (acquéreur)

Le cessionnaire déclare :

a. que **dans les 30 jours** suivant le transfert effectué par la Commission, il s'abonnera à l'organisme de courtage suivant :

Nom de l'organisme de courtage

b. qu'il est propriétaire de véhicules **correspondant au type de ceux qu'il peut inscrire à l'organisme de courtage**:

Nombre de véhicules à inscrire

c. qu'il accepte de remplacer le cédant dans l'organisme de courtage selon le rang que ce dernier occupait à la date du transfert. De plus, il accepte que le temps de travail accumulé par le cédant à cette date lui soit attribué dès son entrée sur la liste de répartition.

ou

qu'il s'engage à s'abonner comme nouvel abonné dans un organisme de courtage d'une zone de la région prévue à l'inscription du cédant.

d. si cela n'est pas déjà fait, qu'il s'inscrira au Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds pour obtenir un numéro d'identification au registre (NIR).

Ce transfert est effectif seulement si la présente demande est accordée par la Commission des transports du Québec, que le cessionnaire s'inscrit au Registre de camionnage en vrac de la Commission et qu'il s'abonne à l'organisme de courtage mentionné au point a du présent formulaire.

Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Nom (en majuscules)

Fonction

Signature

Année Mois Jour

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Pour vous assurer qu'il n'y a pas d'erreurs, cliquer sur le bouton « Valider » lorsque vous aurez terminé de remplir le formulaire.

Valider Sauvegarder Imprimer

Retourner au formulaire

Documents exigés

Vous devez joindre l'ensemble des documents exigés à l'appui de votre demande. Une demande incomplète pourrait retarder son traitement et entrainer sa fermeture sans remboursement des frais, ce qui peut représenter dans certains cas, la totalité du paiement.

- ✓ Formulaire *CTQ-388 Déclaration du cédant (vendeur) dans le cadre du transfert d'une inscription au Registre du camionnage en vrac* rempli et signé par le cédant avec les documents exigés

Si vous êtes une personne morale, société ou copropriété, vous devez aussi joindre :

- ✓ Résolution écrite **signée par tous les administrateurs** autorisant la présentation de la demande ou extrait du procès-verbal adoptant une résolution. La résolution écrite est un document qui confirme que les administrateurs sont en accord avec la présente demande. La résolution doit être **signée par tous les administrateurs** de l'entreprise inscrits au Registraire des entreprises.

Si vous êtes une personne physique, vous devez aussi joindre :

- ✓ Copie de votre permis de conduire

Tarif

Afin de déterminer le paiement que vous devez joindre à votre demande, veuillez consulter la liste « Tarifs – Courtage et Camionnage en vrac » (CTQ-344) disponible sur notre site Internet. Les modes de paiement possibles y sont également mentionnés.

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire accompagné des documents exigés en utilisant l'une des façons suivantes :

En ligne :

C'est une façon simple et rapide qui permet d'effectuer le paiement de façon sécuritaire :

Accéder au www.ctq.gouv.qc.ca, sélectionner « Services en ligne » dans le bandeau et cliquer sur « Transmission d'une demande ».

Par la poste :

Joindre le paiement à votre envoi à l'adresse suivante :

Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

Pour nous joindre

Site Internet : www.ctq.gouv.qc.ca

Par téléphone : Région de Montréal : 514 873-6424
Ailleurs : 1 888 461-2433